



Fréjus, le 19 avril 2024

Déclaration Liminaire du CSA Territorial du VAR du 19 avril 2024

Madame la Présidente du CSA,

Vous nous convoquez ce jour pour un CSA concernant les points suivants :

- L'approbation du PV du 10.11.2023
- La présentation et échanges sur le projet de service du STEMO Draguignan
- Organisation des établissements et des services de la PJJ au sein du VAR (Note DIR du 03/04/2023)

Tout d'abord, nous ne pouvons faire l'impasse sur un rappel que nos membres élus supportent une charge de travail plus élevée que celle reconnue. La note actuelle de la DPJJ ne reconnaît toujours pas la nécessité absolue d'alléger la charge de travail des membres élus sur les CSA et leur forme spécialisée.

Ainsi, la CGT PJJ du Var siège aujourd'hui chargée de travail supplémentaire. Nous espérons que les membres, professionnels de la PJJ bénéficieront de la reconnaissance de leur administration en temps voulu !

Concernant le projet de service, nous avons à notre disposition un document complet et élaboré. S'il est avancé dans le document que tous les agents ont pu contribuer à la réflexion collective et apporter leur regard de professionnel de terrain. Nous déplorons que certains d'entre eux n'aient pas pu se libérer de la surcharge de travail liée au CJPM pour pouvoir participer à l'ensemble des groupes de travail prévus à cet effet.

Nous rappelons que le STEMO de Draguignan a vécu une année compliquée et terme d'encadrement et de moyens RH. C'est dans ce contexte que le projet a été construit, avec ses limites intrinsèques aux conditions de rédaction.

Nous regrettons aussi que l'UEMO de Fréjus ne bénéficie toujours pas de moyens RH pour combler les postes non comblés actuellement. De plus, quid des mouvements à venir des professionnels, des difficultés existantes et qui persisteront inexorablement. La CGT PJJ du Var ne s'étonnera pas des maux institutionnels sur l'année à venir si tel est le cas.

Concernant les JOP, nous n'avons pas reçu la note DIR du 03 avril 2024, nous avons dû nous la procurer. Nous constatons que les services du Var ne sont pas impactés par les JOP. Toutefois, si un soutien est demandé aux agents pour les autres départements, nous serons vigilants à ce que les professionnels du Var soient consultés, volontaires et avec une lettre de mission qui induira les frais de déplacement qui en découleront.

Nous savons que les services sont d'ores et déjà organisés sur la période estivale, nous demandons que les agents qui ont dû déplacer leurs congés dans le souci de répondre à leur devoir de continuité de service, reçoivent une prime prévue pour les professionnels impactés par les JOP.



Fréjus, le 19 avril 2024

Nonobstant ces dispositions déjà bien ficelées, La CGT PJJ du Var estime qu'une présence à plus de 50% des agents sur les services n'est pas justifiée.

Les services du Var font déjà face à de grosses difficultés RH et le Ministère de la Justice demande aux agents un effort supplémentaire pour assurer la continuité du Service Public sans mettre les moyens humains nécessaires! ? Un seul ETP prévu en renfort pour les JOP 2024 sur la région Sud-Est alors qu'un surcroît d'activité important est attendu, notamment dans les services de PEAT et les UEMO ! Les agents de la PJJ sont-ils, encore une fois, les laissés pour compte du Ministère?

La France se prépare à accueillir les JOP 2024. Nous sommes pour la réussite de ces JOP, mais pas au détriment du droit des agents et du droit du travail.

La CGT PJJ du Var demande à l'Administration, si elle souhaite aussi que ces JOP 2024 se déroulent pour le mieux, de prendre toutes les mesures nécessaires à son bon fonctionnement et de faciliter l'accès à tous les dispositifs aidants pour les familles : places en crèches, en centres aérés, en colonies de vacances et augmentation du montant des CESU, etc...